

Première publication

1.

Raison sociale (nom) et siège de la société anonyme dissoute: **Cedigraph S.A., Prilly**
2.

Nom et siège de la société anonyme reprenante: BOBST SA, Prilly
3.

Décision par: l'assemblée générale
4.

Date de la décision: 24.03.2004
5.

Echéance de préavis des créances: **31.05.2004**
6.

Adresse pour la déclaration des créances: Me Antoine Rochat, notaire, Grand-Chêne 8, case postale, 1002 Lausanne
7.

Indication: Il est instamment demandé aux créanciers de la société anonyme dissoute d'annoncer leurs prétentions.
8.

Remarques: Reprise des actifs et passifs à titre universel, selon l'article 748 CO, selon contrat de fusion du 19 mars 2004 et bilan au 31 décembre 2003.
- Rochat & Laufer, notaires

1002 Lausanne

(02231334)